

SOMOCER

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2013

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination des administrateurs,
10. Information du franchissement par certains actionnaires, des seuils de participations réglementés,
11. Lecture et approbation du rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2012 et lecture du rapport des Co-commissaire aux comptes;
12. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
13. Pouvoir pour formalités.

SOMOCER

PROJETS DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2013

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 2^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, tel que prévu par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions réglementées qui y sont énumérées. Elle approuve aussi toutes les autres opérations conclues avec les parties liées.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 3^{ème} résolution : Jetons de présence au titre de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale fixe àdinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 4^{ème} résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2012

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 4 233 314 dinars.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 5^{ème} résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2012

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2012 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2012	4 233 313,782
(+) Résultats reportés	1 496 791,237
Base de calcul de la réserve légale	5 730 105,019
(-) Réserves légales (5%)	286 505,251
Bénéfice	5 443 599,768
Affectation réserve spéciale pour réinvestissement exonéré	1 400 000,000
Bénéfice disponible	4 043 599,768
Dividende à distribuer (soit 0,060 dinar par action)	1 636 404,000
Résultat à reporter	2 407 195,768

La mise en distribution des dividendes est fixée pour la date du.....

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 6^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

1. La vente à la société Abdennadher Bricolage Center-ABC- d'une marchandise pour un montant de 6 123 346 Dinars TTC.
2. La vente à la société SANIMED d'une marchandise pour un montant de 13 442 Dinars TTC.
3. La vente à la société SOTEMAIL d'une marchandise pour un montant de 5 230 043 Dinars TTC.
4. La vente à la société SOMOSAN d'une marchandise pour un montant de 48 718 Dinars TTC.
5. La vente à la société SOMOCER NEGOCE d'une marchandise pour un montant de 240 665 Dinars TTC.
6. L'achat de marchandises auprès de la société Abdennadher Bricolage Center pour un montant de 16 165 Dinars TTC.
7. L'achat de marchandises auprès de la société SOTEMAIL pour un montant de 5 435 259 Dinars TTC.
8. La participation dans le capital de la société I.N.C.O.M.A. pour un montant de 1400 000 Dinars et ce, dans le cadre d'une compensation de créance avec la société SOPPEC.
9. L'enregistrement en produit de dividendes provenant de la société SOTEMAIL pour un montant de 827 992 Dinars.
10. La constatation de produits relatifs au loyer de la boutique sise à la Pyramide du lac pour la société ABC et la salle sise à Menzel Hayet pour un montant de 32 977 Dinars TTC.
11. La constatation de produits relatifs au loyer à la société ABC du dépôt sis à Rades pour un montant de 42 712 Dinars.
12. La facturation d'intérêts de retards à la société SOPPEC pour une valeur de 23 648 Dinars.
13. La constatation de produits relatifs au loyer à la société SOTEMAIL de son siège social pour un montant de 1 200 Dinars TTC.
14. La constatation de commissions sur vente au profit de la société SOTEX pour un montant de 195 554 495 Dinars.
15. La facturation d'honoraires d'assistance à la société I.N.C.O.M.A. pour un montant de 4 622 Dinars.
16. La facturation d'une ligne frame relay à la société ABC pour un montant de 5 964 Dinars.

Ces conventions ont été votées chacune à part. Les administrateurs intéressés n'ont pas pris part aux votes. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 7^{ième} résolution Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 8^{ième} résolution : Nominations des administrateurs

Après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

.....

Comme elle décide de mettre fin au mandat des administrateurs suivants :

.....

L'assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2013, 2014 et 2015. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur l'exercice 2015.

Ainsi, le conseil d'administration de la société se composera des membres suivants :

.....

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers tous présents à l'assemblée, déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 9^{ième} résolution Information du franchissement par certains actionnaires, des seuils de participations réglementés

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire, que la société a reçu, courant l'exercice 2012, les déclarations suivantes de franchissement de seuil :

- 1- A la baisse de 5% de M.Hafedh Hémayed agissant seul, déclaration du 09 mars 2012,
- 2- A la baisse de 10% seul et de 20% de concert de DUET MENA via INNOCAP SICAV, déclaration du 06 août 2012,
- 3- A la baisse de 5% de la société Financière Zouari de Développement, agissant de concert, déclaration du 10 août 2012,
- 4- A la baisse de 5 % de DUET MENA via ses fonds (DUET MENA OPPORTUNITIES, DUET INNOCAP ET DUET MENA HORIZON), déclaration du 14 août 2012

L'assemblée prend acte de cette information

Projet de la 10^{ième} résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2012 et lecture du rapport des Co-commissaires aux Comptes

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2012, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 11^{ème} résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2012

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 un résultat net s'élevant à 4 325 136 dinars.

Cette résolution est approuvée à

Projet de la 12^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à